

*Interpellation présentée par le député:
M. Thiery Cerutti*

Date de dépôt: 21 février 2012

Interpellation urgente écrite Genève, le dernier village gaulois ou l'âge de la pierre.....

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'évolution des mœurs ne serait-elle pas bonne pour la gendarmerie genevoise?

Depuis quelque temps, je m'interroge sur l'obligation d'être rasé lors de la prise de service et sur l'interdiction du port du bouc au sein du corps de la gendarmerie genevoise. Une tradition issue - apprend-on - d'une loi napoléonienne: d'une personne illustre décédée à Sainte-Hélène au début du 19ème siècle.

Genève, serait-il l'un des cantons à la traîne !

En effet au 21ème siècle, la gendarmerie genevoise est encore tributaire d'une interdiction datant de l'époque napoléonienne.

Serions-nous donc incapables d'adaptation aux nouveautés de la société, aux coutumes et aux mœurs en constante évolution? L'image d'une gendarmerie genevoise peu comprise, car quelque peu désuète ou psychorigide, ne devrait-elle pas être mise au goût du jour?

La remise en question de certains principes, ne permet-elle pas l'évolution de tout un chacun, mais également d'entités étatiques?

L'adaptation à notre temps n'est-elle pas nécessaire, voire incontournable?

Avec un peu de retard, les corps de police et de gendarmerie de notre belle Suisse ont su s'adapter à cette évolution. Même à l'armée, le port des cheveux - coupés longs, dirons-nous - et le rasage ne sont plus stigmatisés.

Il serait temps d'en finir avec cette interdiction faite aux gendarmes genevois de ne pas pouvoir porter le bouc ou d'être rasé de près lors de la prise de service, sachant qu'il est le dernier corps policier en Suisse à avoir encore une telle pratique.

Cet ordre est vraiment tiré par les cheveux. C'est bientôt pire qu'à l'armée et c'est vraiment peu dire. Il n'est pas étonnant que les personnes concernées soient parfois de mauvais poil; on en fait des boucs émissaires!

Au moment où la gendarmerie se veut proche du peuple avec une police de proximité et d'ilotage, laissons également la possibilité à nos citoyens de pouvoir s'identifier aux hommes qui représentent la paix et l'ordre!

Les phénomènes de mode sont rassembleurs.

Le rasage ne devrait-il pas être facultatif et permettre d'avoir ainsi une gendarmerie de proximité avec laquelle tout un chacun peut s'identifier?

Aussi, j'espère que ces quelques mots ne m'aurent pas fait parler dans ma barbe ou transformés en bouc-émissaire, mais que bien au contraire nous puissions discuter ce problème d'actualité dans un proche avenir.

Je demande que l'on supprime cette pratique désuète et rigide, car après tout, le plus important n'est-il pas que le gendarme fasse bien son travail et qu'il n'ait pas de poil dans la main?

Empathie comme stratégie: OUI !

Remise en question comme force d'évolution: AUSSI !

La question à Mme la conseillère d'Etat en charge du DSPE est la suivante :

Notre police genevoise ne doit-elle pas s'adapter à l'évolution des mœurs, comme l'ont fait les autres corps de police et de gendarmerie helvétiques et l'armée? Est-il vraiment nécessaire d'obliger au rasage systématique les fonctionnaires de la gendarmerie et ceux de la police de la sécurité internationale ?